

Foire aux questions

Restaurant interadministratif (RIA)

La préfecture a missionné un bureau-conseil pour mener une étude d'opportunité et de faisabilité d'un restaurant administratif: ses conclusions seront connues dans le courant de l'été et elles seront publiées sur la présente page internet.

Auparavant, 2200 agents issus de 26 entités, services de l'État ou opérateurs ont été consultés de façon dématérialisée, du 18 septembre au 12 octobre 2018 et du 5 au 21 juin 2019 sur leurs souhaits en matière de restauration collective. Le taux de réponse s'est établi à plus de 50 % des personnes consultées.

Les principaux enseignements de l'enquête sont :

- 35 % d'agents sur Amiens utilisent chaque midi une solution de restauration collective
- si un RIA était aménagé, plus de 55 % adopteraient cette solution
- la qualité de la prestation est une attente forte des agents, les souhaits qui se sont exprimés sont les suivants :
 - variété des plats proposés
 - produits issus des circuits courts
 - vente à emporter
 - produits bio
 - produits végétariens
 - déjeuner rapidement
 - commander des plats à emporter
 - bénéficier d'un espace cafétéria
- le prix du repas souhaité, hors participation de l'employeur, se situe à 5 euros.